

DEPARTEMENT DE L' AISNE

Commune de MONTFAUCON

Plan Local d'Urbanisme

ORIENTATIONS d'AMENAGEMENT et de PROGRAMMATION

Document n°3

Vu pour être annexé à la
délibération du :

3 juillet 2018

approuvant le
Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie
et Signature du Maire :



GEOGRAM sarl

16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS

Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80

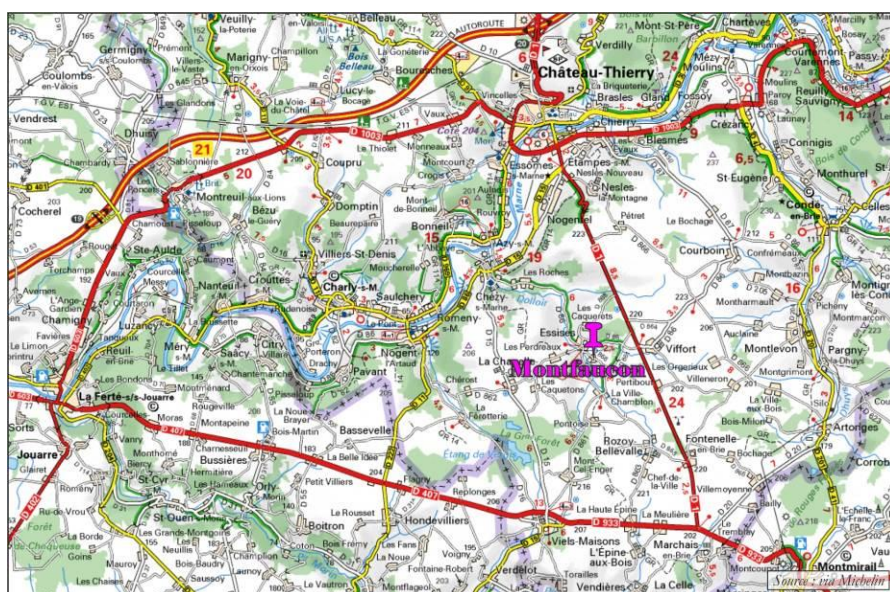
bureau.etudes@geogram.fr

PRÉAMBULE

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) doivent respecter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et peuvent comprendre des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements. La partie programmation reste quant à elle facultative.

Toutefois, en l'absence de zone de développement définie et compte tenu de l'omniprésence des déplacements et de la préservation de l'environnement lors des réflexions communales, celles-ci sont retranscrites au travers une Orientation d'Aménagement et de Programmation particulière.

Bien que la représentation graphique de ces orientations ne soit qu'indicative, les schémas d'aménagement ne devront pas être remis en cause lors des opérations de constructions.

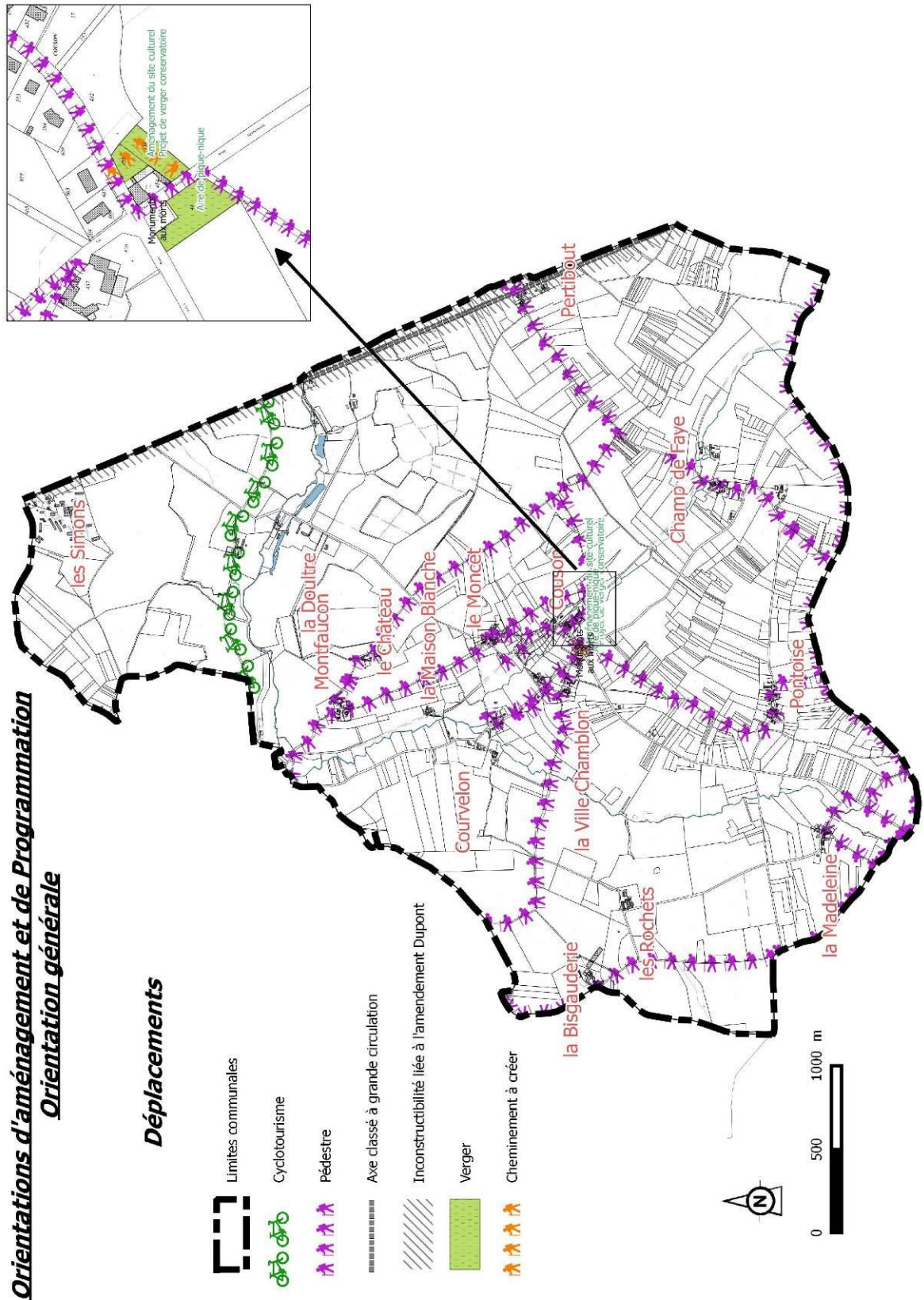


Les déplacements

Concernant les orientations en matière de déplacements, la municipalité souhaite diversifier les modes de déplacements, en encourageant les « modes doux ».

En complément des chemins inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées, des liaisons piétonnes seront mises en place entre les hameaux. Ces itinéraires permettent de parcourir l'ensemble du territoire, et de rejoindre les communes riveraines.

- Une signalétique sera réalisée, pour encourager les déplacements entre les hameaux et la zone villageoise, en empruntant les chemins ruraux existants. Il s'agit de faciliter les déplacements en « mode doux » ; ceux-ci se réaliseront sans nuire aux déplacements agricoles.
- Ces itinéraires sont globalement dirigés vers la mairie, ce qui renforcera la centralité villageoise autour du projet communal de développement, et notamment du verger conservatoire qui intégrera par ailleurs le passage d'un sentier.



La préservation de l'environnement

Inscription dans la transition énergétique

La sensibilisation des habitants pourra se faire au niveau de la sobriété énergétique : notamment pour les réductions de consommations d'eau, d'électricité et de chaleur.

L'incitation à la réhabilitation des logements via les aides disponibles pour les propriétaires permettra par ailleurs de renforcer l'efficacité énergétique afin de réduire la précarité des ménages tout en accueillant de nouveaux habitants sans consommer d'espaces supplémentaires.

Les dispositifs individuels de production d'énergie renouvelable (notamment solaires photovoltaïque et thermique) et d'autoconsommation seront favorisés afin de tendre vers un équilibre entre productions et consommations d'énergie non carbonées sur le bassin de vie. La commune est également située en zone favorable au développement éolien (les Noëls, la Bisgauderie, Pertibout...).

Les constructions les plus respectueuses de l'environnement et les plus performantes bénéficieront de davantage de souplesse au niveau du règlement et seront ainsi encouragées.

Prévention des risques

Afin de prévenir les risques de ruissellement et d'inondations, notamment en aval de la commune (Chézy-sur-Marne), il est recommandé :

- De développer les noues végétalisées qui faciliteront l'infiltration à la parcelle,
- D'aménager des parkings perméables,
- De développer des toitures et des façades végétalisées ainsi que des systèmes de récupération des eaux de pluie.

Préservation de la biodiversité

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques concernant la Trame Verte et Bleue ont alors été réalisées sur la base du diagnostic et de l'état initial constituant les deux premières parties du rapport de présentation (Document N°1 du PLU).

L'objectif de cette orientation est de mettre en avant les éléments environnementaux majeurs identifiés sur le territoire communal : la nature et l'eau, afin de les préserver et d'attirer l'attention auprès des porteurs de projet sur les enjeux de protection.

Les principales composantes des trames vertes et bleues sont identifiées sur la carte suivante qui précise, via l'étude TVB du PETR – UCCSA, les éléments suivants :

- ENS : « la Grande Forêt », « Cours du Dolloir et de ses affluents » et « Bassin versant du Dolloir ».
- ZNIEFF 1 : « La Grande Forêt » et « Cours du Dolloir et de ses affluents » ;
- ZNIEFF 2 : « Vallée du Dolloir ».

Les RD 1, 15, 861 et 863 constituent, en plus des hameaux, d'importants éléments de fragmentation qui appellent à la vigilance.

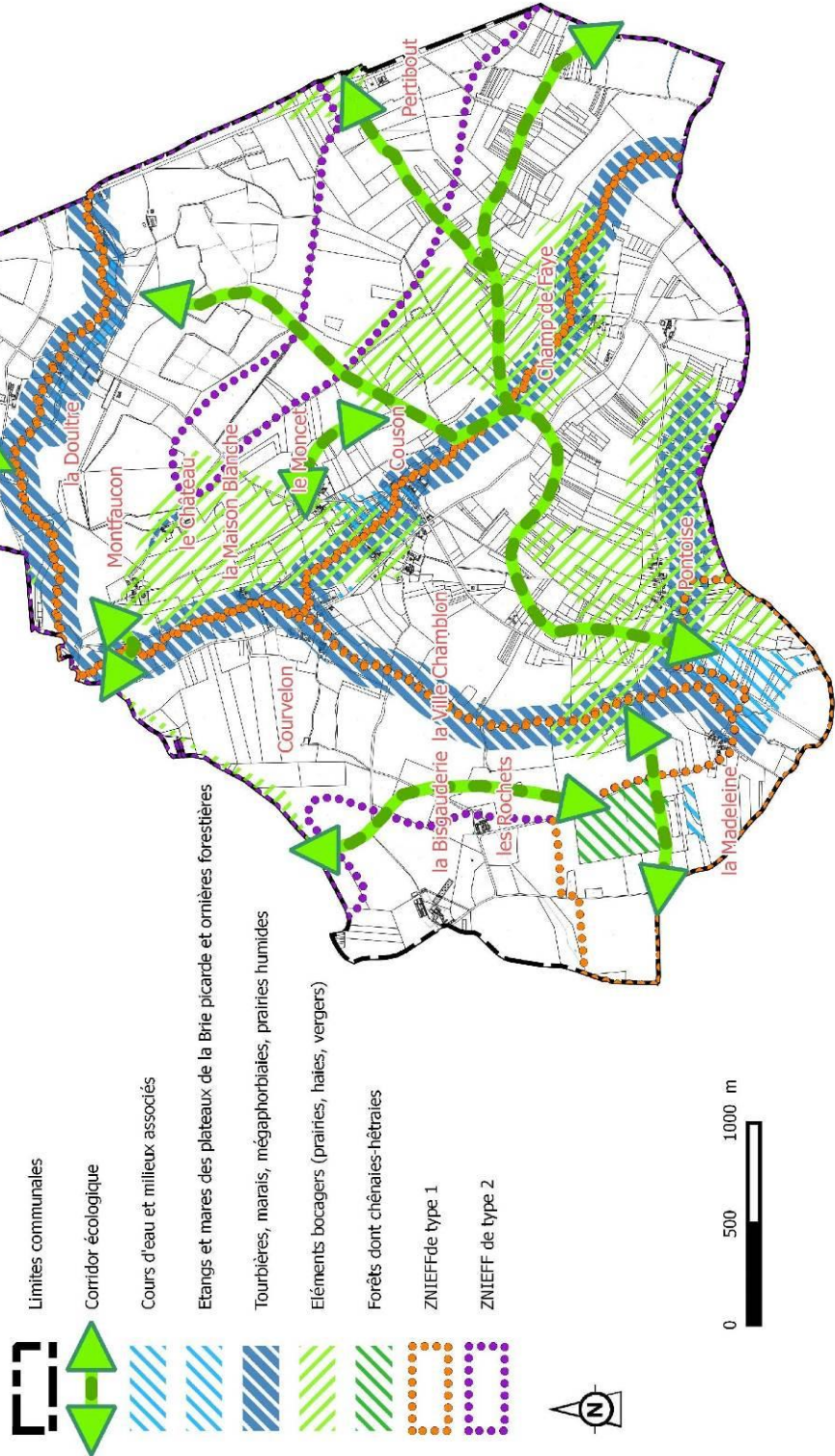
La commune portera une attention particulière aux réservoirs et aux corridors fragmentés ainsi qu'aux zones humides sur son territoire. Par ailleurs, de nombreux boisements ont été classés en EBC.

Les propriétaires concernés par l'ensemble des trames identifiées (voir carte TVB du Rapport de Présentation et carte page suivante) pourront être sensibilisés à la préservation :

- des **éléments bocagers** à préserver, notamment grâce à l'activité agricole et en particulier l'élevage sur ces zones classées en N ou en A :
 - le réservoir du Sud allant du Bois Cheron à la Masure Berthaut et aux Marnières en passant par **Pontoise dont le hameau constitue un espace de fragmentation du milieu**,
 - les corridors le reliant aux communes voisines ainsi que celui, **fragmenté par la RD 863**, qui le lie au réservoir Sud-Est allant du **Champ de Faye, double zone de fragmentation**, au Chemin des Broses,
 - les corridors reliant ce réservoir aux communes voisines, à celui de **Pertibout, zone de fragmentation** à l'Est ainsi qu'au réservoir central,
 - le réservoir central s'étend de la **Ville Chamblon à Montfaucon Village en passant par le Moncet, la Maison Blanche et le Château** qui constituent par ailleurs des **zones de fragmentation**,
 - le **corridor, fragmenté par la RD 863**, qui relie cette zone aux réservoirs d'Essises à l'Ouest et au Nord-Ouest,
 - le corridor au Nord-Est, allant du Petit Merisier au boisement du Champ Caille et la **fragmentation au niveau de la RD1 au croisement avec le chemin rural du Télégraphe** ;
- Une **pelouse acidiphile et son corridor fragmenté par la RD 15 au Nord-Est de la Doultre** ;

Orientations d'aménagement et de Programmation
Orientations générales

Trame verte et bleue
sur le territoire



- des forêts :
 - les **réservoirs**, essentiellement classés en EBC, qui bordent la Madeleine : **les Six Arpents** et **la Masure Berthaut** au Sud-Ouest,
 - les **corridors à conforter**, dont l'un est fragmenté par la RD 863, qui relie respectivement ces réservoirs à ceux d'Essises et au « **Con Joly** » au Nord-Est, avec des **réservoirs forestiers fragmentés** et des **réservoirs de forêts et de versants**,
 - le **corridor fragmenté par la RD 86 et le CRZA** reliant ces réservoirs à ceux d'Essises au Nord,
 - les **réservoirs fragmentés** allant de **Couson** à la **Maison Blanche** en passant par le centre équestre et **Courvelon** ;
- Des **banquettes alluviales** (forêts et végétations humides) **bordant le ru du Champ de Faye (de Couson au Clos Mouron) et le Dolloir (des Inglets aux Cailloux et la Croix Michel)** au sein de la zone N ;
- Des **cours d'eau**, à la fois **réservoirs et corridors écologiques** : le **ru de la Madeleine** rejoint par le **ru de la Masure Berthaut** et le **ru de Cane** au Sud-Ouest, le **ru du Champ de Faye** au Centre et le **Dolloir**, avec **2 points de fragmentation au niveau des Inglets et des Cailloux et la Croix Michel**, à l'Est ;
- des **tourbières, marais, mégaphorbiaies et prairies humides** : les **corridors** au niveau de tous les rus cités ci-dessus (**Madeleine, Masure Berthaut, Cane, Champ de Faye et Dolloir**) ainsi qu'autour du **Château** (côtés Est et Nord),
- des **étangs et des mares des plateaux de la Brie picarde** :
 - le **réservoir** qui longe **Couson**, la **Ville Chamblon** et le **centre équestre** jusqu'aux **Grandes Roues**,
 - les **espaces forestiers à amphibiens** situés d'une part dans le même secteur au Nord de Couson (**Bois des Fortières**) et d'autre part au Sud-Ouest autour de la Madeleine (**la Masure Berthaut et les Aunettes**),
 - les **corridors**, au niveau du Dolloir (entre **Con Joly** et la **Doultre**), au croisement entre le RD 15 et la RD 1 ainsi qu'en périphérie sud de Pontoise.

Les principaux secteurs à enjeux (bocage, rus, zones humides et boisements) sont classés en zone Naturelle ou Agricole voire en secteur Ut (pour les habitations existantes au sein des hameaux dont le développement est prévu), qui interdit notamment les sous-sols, mais au sein desquels une attention particulière sera portée sur les nouvelles constructions. La mise en place du verger pédagogique contribuera également à cette sensibilisation.